

CIRCULAIRE COMMUNE 2005 - 4 -DRE

Paris, le 18/02/2005

Objet : Répertoire géographique

Madame, Monsieur le Directeur,

Lors de leur réunion du 1^{er} février 2005, les Commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco ont entériné la désignation de l'UGRC pour recevoir, au titre du régime Agirc, les adhésions des entreprises nouvelles situées en Guyane, compte tenu du nouveau partenariat réalisé entre l'IGRC et le groupe AG2R.

Vous trouverez en annexe la mise à jour de la liste des compétences territoriales.

Le texte de l'article 8 de la Convention collective du 14 mars 1947 est modifié par avenant A-232 pour tenir compte de ce changement de compétence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général de l'Agirc

Le Directeur Général de l'Arrco

LISTE DES COMPETENCES TERRITORIALES

COMPETENCES TERRITORIALES	INSTITUTIONS ARRCO/AGIRC
MARTINIQUE	IRCOM / UGRC
GUADELOUPE	CGRR / UGRC
GUYANE	IGRC / UGRC
Entreprises des professions du bâtiment et des travaux publics des ANTILLES ET DE LA GUYANE	CRR-BTP / CNRBTPIG
REUNION	CRR / CAPIMMEC
MONACO	UGRR (AMRR) / UGRC
NOUVELLE-CALEDONIE	CRE / IRCAFEX
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	CRE / IRCAFEX
AMBASSADES ET CONSULATS EN FRANCE	CRE / IRCAFEX

AVENANT A-232
À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 14 MARS 1947

ARTICLE 1er DE L'AVENANT

➤ **L'article 8** de la Convention collective nationale du 14 mars 1947 est modifié comme suit :

– **Le § 4**, relatif aux compétences territoriales, est désormais libellé comme ci-après :

"Par exception aux dispositions prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, doivent adhérer :

- à l'UGRC,
 - ...,
 - ...,
 - ...,
 - les entreprises de Guyane française, exception faite des entreprises du bâtiment et des travaux publics,
- à la CNRBTPIG,".

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 DE L'AVENANT

Aucun accord de branche ou d'entreprise ne peut déroger aux dispositions du présent avenant.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2005

Pour le Mouvement des Entreprises
de France

Pour la Confédération générale des
petites et moyennes entreprises

Pour la Confédération française
de l'encadrement - CGC

Pour l'Union confédérale des ingénieurs et
cadres - CFDT

Pour l'Union générale des ingénieurs,
cadres et assimilés - CFTC

Pour l'Union des cadres et ingénieurs de la
CGT - Force ouvrière

Pour l'Union générale des ingénieurs,
cadres et techniciens – CGT